

# VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021** **Conseil municipal du 25 janvier 2021** **Rapport d'orientations budgétaires**

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

## 1. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE

### 1.1 L'international et L'Europe

La sortie du confinement au printemps 2020, même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte.

Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

#### 1. Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'oeuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

#### 2. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020.

En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

### 3. Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

#### 1.2 La France

##### 1. L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, semble écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit, en France comme dans beaucoup de pays. A côté des « gestes barrières », les mesures d'endiguement plus restrictives et qui affectent plus directement l'activité économique (fermetures de bars, de restaurants, de salles de sport, etc.) sont, à ce stade, davantage ciblées territorialement et sectoriellement qu'au printemps. Le transport aérien de voyageurs reste quant à lui très affecté, comme depuis le début de la crise sanitaire.

##### 2. Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

##### 3. Les prévisions deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier.

La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent moins à l'évaluation de mesures de restrictions ciblées et localisées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

##### 4. Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique pourrait ainsi marquer le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de – 11 %.

5. L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique. Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de – 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'oeuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation – même atténué en fin d'année – le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre 2020, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

6. Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette Note de conjoncture donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

## 2. ELEMENTS DE CONTEXTE DES COLLECTIVITES LOCALES

### 2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré la contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;

La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;

La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

## 2.2 La réforme de la Taxe d'habitation

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La LFI 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrévés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

De plus, afin d'assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

## 2.3 Une volonté de l'État de répondre à la crise sanitaire

L'Etat souhaite soutenir l'activité économique locale à travers une stratégie basée sur trois axes :

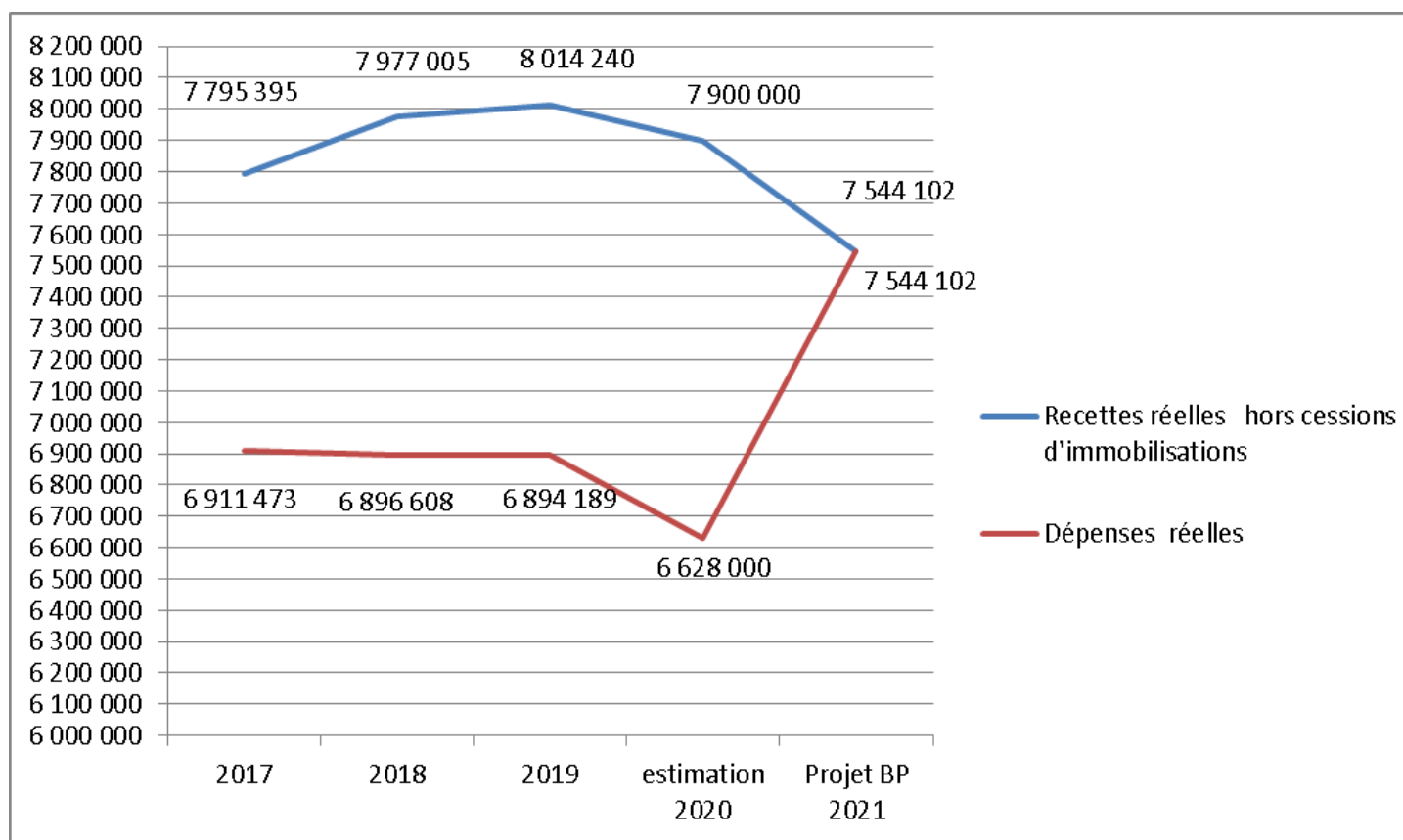
Aider le contribuable professionnel à la suite des mesures COVID – 19

Maintenir des recettes de fonctionnement aux Collectivités

Assurer la reprise avec des enveloppes d'investissement attractives

## I) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2017	2018	2019	estimation 2020	Projet BP 2021
Recettes réelles hors cessions d'immobilisations	7 795 395	7 977 005	8 014 240	7 900 000	7 544 102
Dépenses réelles	6 911 473	6 896 608	6 894 189	6 628 000	7 544 102



**A) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	2017	2018	2019	BP + DM 2020	Estimation dépenses 2020	projet budget 2021
Charges à caractère général (chap 011)	1 634 053	1 731 097	1 732 049	2 025 337	1 499 000	2 035 752
Charges de personnel (chap 012)	4 525 595	4 535 581	4 603 616	4 947 000	4 567 000	4 848 000
Atténuation de produit (chap 014)	211 288	76 770	58 995	61 000	56 900	61 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	487 343	500 410	457 713	493 688	453 000	522 800
Frais financiers (chap 66)	53 123	48 410	39 391	35 900	33 200	30 250
Charges exceptionnelles (chap 67)	71	4 340	2 425	22 000	18 900	8 000
Dotations aux provisions (chap 68)	-	-	-	-	-	850
Dépenses imprévues (chap 022)	-	-	-	20 000	-	37 450
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 911 473</b>	<b>6 896 608</b>	<b>6 894 189</b>	<b>7 604 925</b>	<b>6 628 000</b>	<b>7 544 102</b>

### Chapitre 011 Charges à caractère général

Après une hausse de 97 000 € de 2017 à 2018, les charges ont été contenues en 2019. L'année 2020 marque une baisse de 233 000 € qui ne peut être retenue car liée à la crise sanitaire (annulations d'activités culturelles et d'animations, moins de commandes de repas, frais de chauffage)

Le projet de budget 2021 prend en compte la situation sanitaire actuelle sur le 1<sup>er</sup> semestre

### Chapitre 012 Frais de personnel

les dépenses sont stables en 2017 et 2018 ; après une hausse de quelque 68 000 € en 2019 (équivalant à 2 % de GVT), les dépenses 2020 sont en baisse de 36 000 € suite notamment au départ d'un agent non remplacé.

Pour 2021, le crédit de 4 848 000 € prend en compte le recrutement d'un 4<sup>e</sup> agent de police municipale, le recrutement sur 2 mois d'un agent avant un départ en retraite, une nouvelle charge d'indemnisation des contractuels par le versement d'une prime de précarité, le renforcement des équipes périscolaires (mercredis scolaires, restauration et accueils des matins et soirs) en raison d'une fréquentation encore plus importante et de l'adaptation de l'encadrement aux mesures Covid.

### Chapitre 014 Atténuation de produits

Après 2017 avec une dépense due pour le déficit de logements locaux sociaux, la contribution de la commune au FPIC est stable.

Pour 2021, elle reste identique au niveau national mais une évolution au niveau de la métropole est inscrite par prudence (+ 4000 €).

### Chapitre 65 Charges de gestion courante

Elles sont quasi identiques en 2019 et 2020.

Un crédit supplémentaire est prévu en 2021 pour l'équilibre du budget annexe des locations de salles sur lequel les recettes 2020 et 2021 sont en baisse.

### Chapitre 66 – Charges financières

Sans recours à l'emprunt depuis 2011, les charges sont chaque année décroissantes

Pour 2021, les investissements seront financés sans ligne d'emprunt.



**B) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

RECETTES	2017	2018	2019	BP + DM 2020	estimation recettes 2020	projet budget 2021
Atténuation de charges (chap 013)	4 378	43 692	36 457	3 368	10 000	0
Produits des services et du domaine (chap 70)	616 726	683 970	697 307	441 835	457 000	581 385
Contributions directes	3 509 201	3 592 928	3 706 372	3 718 275	3 738 000	3 771 000
Dotations comp et sol. Dijon Métropole	1 986 785	1 981 292	1 971 988	1 966 227	1 966 000	1 964 017
Autres impôts et taxes	587 651	601 046	585 948	450 493	611 000	483 400
Dotations (chap 74)	1 017 938	992 912	944 047	914 683	1 053 000	685 900
Autres produits de gestion courante	67 591	62 558	64 428	58 400	60 000	58 400
Produits exceptionnels (hors cessions immobilières)	5 125	18 607	7693	0	5 000	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>7 795 395</b>	<b>7 977 005</b>	<b>8 014 240</b>	<b>7 553 281</b>	<b>7 900 000</b>	<b>7 544 102</b>

Les recettes de fonctionnement de 8 014 000 € en 2019 sont estimées à 7 900 000 € en 2020

Chapitre 70 produits des services et du domaine

Il comprend entre autres, les participations des familles aux structures petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire qui étaient estimées début 2020 à 595 000 € puis revues lors de la décision modificative 2020 à 391 000 €. La recette définitive 2020 est de 402 000 €. (à noter que la CAF a versé pour es 2 crèches 103 000 € comptabilisées à l'article 7478 chapitre 74).

L'estimation pour 2021 est de 531 000 €.

Malgré tout, un maintien des tarifs de ces services à la population pourrait être envisagé en 2021.

### Contributions directes

Elles ont évolué de 6.5 % entre 2017 et 2019 (+229 000 €)

Pour 2021, l'évolution des bases est de 0.20 %.

La dotation de l'Etat au titre des compensations d'exonérations de TH, inscrites jusqu'en 2020 à l'article 74835 chapitre 74, sont désormais incluses sur cette ligne.

Pour rappel, seuls 20 % des contribuables de la taxe d'habitation la paieront en 2021 avec un abattement de 30 % puis il sera de 65 % en 2022.

### Dotations de Dijon Métropole

Elles sont composées

- d'une part de compensation qui a évolué depuis 2017 de 1 986 785 € à 1 966 000 € en 2020 pour tenir compte des charges transférées suite aux compétences et mutualisations assurées par la Métropole.

- d'autre part, de la dotation de solidarité communautaire, sans modification depuis l'origine à 430 607 €.

Pour 2021, ces dotations sont fixées provisoirement à 1 964 017 € et pourront évoluer avec la redéfinition éventuelle du schéma de mutualisation prévu après le renouvellement des mandats locaux.

A compter de 2022, la part DSC pourrait être revue de - 20 % soit une baisse de ressources pour la commune de 86 000 €.

### Autres impôts et taxes

Les principales recettes concernent la taxe sur l'électricité (150 000 €), la taxe sur la publicité extérieure (environ 75 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation ; elle est de 370 000 € en 2020. Difficile à prévoir en raison des cessions immobilières des particuliers et des entreprises, une somme de 250 000 € est inscrite au projet de budget 2021.

### Dotations (chapitre 74)

Une baisse important est à noter entre 2020 et 2021 = - 367 000 €

Ce chapitre comprend la DGF pour 145 000 € en 2020 (Dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale) ; Elle est estimée à 100 000 € en 2021.

Un financement important provient de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité sociale Agricole pour les structures petite enfance, enfance et jeunesse. La commune a perçu en 2020 : 757 000 € dont pour rappel l'aide exceptionnelle en faveur des crèches (fermetures Covid) de 103 000 €. Pour 2021, ces recettes sont estimées par prudence à 530 000 € qui sont à ce jour encore incertaines dans l'attente du résultat 2020, ainsi qu'en raison du renouvellement des contrats.

Enfin, il est rappelé que la compensation d'exonération de TH (66 000 € en 2020) jusqu'alors comptabilisée sur ce chapitre, est incluse à compter de 2021 dans les contributions directes.

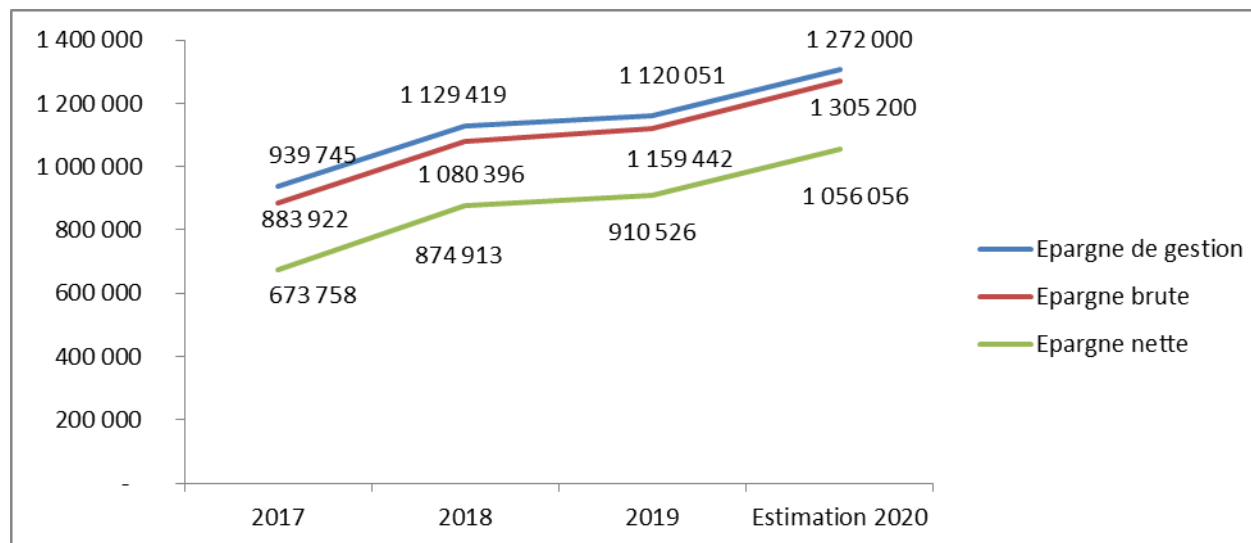
**C- LES EPARGNES :****LES EPARGNES**

	2017	2018	2019	Estimation 2020
Epargne de gestion	939 745	1 129 419	1 159 442	1 305 200
Epargne brute	883 922	1 080 396	1 120 051	1 272 000
Epargne nette	673 758	874 913	910 526	1 056 056

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière

Epargne nette = épargne brute ôté du remboursement du capital de la dette.



**D - LA FISCALITE**

<b>ANNEES</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Estimation 2020</b>	<b>Projet budget 2021</b>
Produits des contributions directes (y compris rôles supplémentaires)	3 509 201	3 592 928	3 706 372	3 720 300	3 771 000

Les taux de fiscalité sont inchangés depuis 2009 ; le produit fiscal a évolué entre 2017 et 2020 de 211 000 €.

En 2023, la commune ne percevra plus de taxe d'habitation soit un produit (référence 2020) de 940 000 €. Celle-ci, bien que compensée par l'Etat, ne sera plus un levier fiscal pour la commune.

Par ailleurs les établissements qualifiés au sens fiscal, d'industriels verront leur base d'imposition de taxe foncière, réduite de moitié.

Une compensation sera versée par l'Etat mais la commune perd également son pouvoir de taux sur ces 50 %. Le produit perçu à 100 % en 2020 cette catégorie est de 346 000 €.

Le projet de budget 2021 tient compte d'un maintien des taux de fiscalité.

**E - LA DETTE :**

La dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 1 421 100 €, soit une baisse de 841 117 € depuis 2017,

<b>ENCOURS DE LA DETTE ACTUELLE</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Capital restant dû au 01/01	<b>2 262 217</b>	<b>2 052 053</b>	<b>1 846 570</b>	<b>1 637 044</b>	<b>1 421 100</b>
Annuité de la dette	263 864	254 505	248 916	249 191	209 869

ANNEES	2017	2018	2019	2020	2021
Encours de la dette par habitant	302 €	275 €	248 €	216 €	188 €

Pour information : l'encours de la dette par habitant est de 844 € en 2019 pour les communes de la même strate démographique que la ville de SAINT-APOLLINAIRE.

#### **F- LE DESENDETTEMET :**

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité, évolue comme suit avec la dette actuelle

Désendettement	2017	2018	2019	2020
Ratio (avec dette actuelle)	2.3	1.7	1.5	1.1

**II) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :****A) LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Estimation 2020 (y compris restes à réaliser)</b>	<b>Projet budget 2021</b>
Remboursement capital de la dette	210 164	206 283	209 525	215 945	181 000
Remboursement taxes d'aménagement	0	0	62 617	0	0
Dépenses d'équipement	996 860	2 510 267	1 068 213	1 160 000	2 003 000
Fonds de concours Dijon Métropole	210 000	0	120 000	0	0
Autres dépenses	0	1 595	1 141	818	4 000
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 417 024</b>	<b>2 718 145</b>	<b>1 461 496</b>	<b>1 376 763</b>	<b>2 188 000</b>

Les dépenses d'équipement de 2 003 000 € peuvent être résumées comme suit :

- Transition écologique	325 000 €
- Construction tour avec ascenseur en mairie	386 000 €
- Construction halle Simone Veil	176 000 €
- Construction hangar au centre technique	40 000 €
- Voirie, éclairage public	237 000 €
- Aménagement du cimetière	145 000 €
- Acquisitions terrains	90 000 €
- Extension de la vidéo protection	90 000 €
- Divers travaux achats complexe Louzole	40 000 €
- Climatisation divers bâtiments	113 000 €
- Equipement informatique	58 000 €
- Diverses dépenses pour écoles et services	303 000 €

Pour le mandat 2021 à 2026, une enveloppe annuelle de 2.2 millions à 2.6 millions pourrait être engagée et ajustée en fonction des capacités réelles de la commune (possibilité d'autofinancement, emprunt) et des recettes des financeurs.

Les axes du programme municipal se décomposent comme suit :

- Equipement et amélioration des structures sportives,
- Renforcement de la vidéo-protection,
- Restructuration des structures petite enfance,
- Création de salles de classes et aménagement de la restauration scolaire,
- Transition écologique (isolations, mini-forêts),
- Réfection de voiries métropolitaines (par convention),
- Aménagement du cimetière,
- Climatisation
- Changement et installation de panneaux lumineux d'information

**B) LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Estimation 2020 (y compris Restes à réaliser)</b>	<b>Projet budget 2021</b>
FCTVA	145 399	125 884	410 269	140 000	100 000
Taxe d'urbanisme	13 301	0	0	0	0
Cessions immobilisations	0	0	0	0	16 500
Subventions	1 641	25 930	216 706	541 102	0
Divers	0	2 413	1 141	449	4 000
Affectation résultat de fonctionnement	1 486 985	1 200 000	1 058 693	914 265	1 100 000
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 647 326</b>	<b>1 354 227</b>	<b>1 686 809</b>	<b>1 455 507</b>	<b>1 220 500</b>

Comme chaque année, l'équilibre de la section d'investissement est assuré d'une part par l'excédent reporté, et d'autre part par la dotation aux amortissements.